

COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

12 DÉCEMBRE 2022

.....

L'AMIF MOBILISÉE ET ATTENTIVE SUR LE RISQUE DE COUPURES D'ÉNERGIE CET HIVER

Face au risque de coupures d'électricité cet hiver, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) se mobilise pour aider les élus locaux à assurer la continuité des services publics. Rencontre avec RTE et Enedis, lettre au préfet ou encore kit de communication à destination des collectivités, notre Association accompagne les communes et leur apporte des réponses.

Depuis plusieurs mois, le Réseau de transport d'électricité (RTE) annonce un risque de délestage cet hiver, c'est-à-dire un risque de coupures temporaires en raison de nombreuses incertitudes sur les capacités du système électrique à répondre convenablement à la demande énergétique globale de l'ensemble des consommateurs. D'une durée maximale de 2 heures consécutives au moment des pics de consommation (le matin de 8h à 13h, et le soir de 18h à 20h), ces coupures de courant devront permettre de conserver l'intégrité du système électrique afin d'éviter des problèmes à grande échelle.

Dès le début du mois de novembre, l'AMIF organisait une [réunion d'information](#) avec RTE et Enedis afin d'informer le plus tôt possible les élus franciliens sur cette situation. Cette réunion a été l'occasion de présenter l'outil Eco-Watt, la porte d'entrée pour accéder à l'ensemble des informations permettant à chacun d'agir sur sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupures hivernales. Mais la véritable source d'inquiétude concernant le délestage réside dans les établissements identifiés comme sensibles, dont la cessation ou la réduction brutale d'activité comporterait des dangers pour les personnes.

Ainsi, dans le souci de représenter la voix des élus franciliens auprès des pouvoirs publics, l'AMIF est particulièrement attentive à l'évolution de ce contexte de tension sur le réseau électrique pouvant contrevenir, d'une part, à la continuité des services publics essentiels et, d'autre part, à la protection des populations les plus fragiles. C'est pourquoi le 9 novembre dernier, l'AMIF a interpellé le préfet de la Région Ile-de-France par un courrier. Les élus franciliens demandent notamment que soient comptabilisés comme « usagers prioritaires » (services protégés des délestages par un arrêté du 5 juillet 1990) les services d'accueil et d'éducation de la petite enfance ainsi que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). D'autant plus que selon la circulaire du 30 novembre dernier de la Première ministre à destination des préfets, il incombe à ces derniers de s'organiser conjointement avec les maires pour protéger les « personnes vulnérables ».

Enfin, pour accompagner au mieux les maires d'Ile-de-France, l'AMIF a récemment publié un [kit de communication](#) à destination des élus pour agir face aux coupures : mieux informer ses administrés sur le délestage et les bonnes pratiques à adopter, communiquer de manière efficace auprès de sa population et des entreprises, ou encore associer sa collectivité à la démarche Eco-Watt. Et à la suite du test national vendredi 9 décembre, l'AMIF demande qu'un bilan de cette journée soit adressé aux maires puisqu'ils sont les principaux organisateurs de ces délestages sur le terrain.

L'AMIF demeure mobilisée et vigilante sur l'évolution de la situation car une coupure, même temporaire, du réseau général électrique met en danger la continuité des services publics essentiels.

CONTACT PRESSE

 **Émilie Pouch**

 07 88 32 45 14

 epouch@amif.asso.fr